



ecomaison

Filière ameublement

Tarifs éco-modulés 2025

Ordre du jour

1

Les résultats
d'Ecomaison

2

Pourquoi un
nouveau
barème en
2025 ?

3

Les grands
principes du
Barème éco-
modulé

4

Les primes
d'incorporation
de matières
recyclées

5

La prime durabilité
des produits



1.

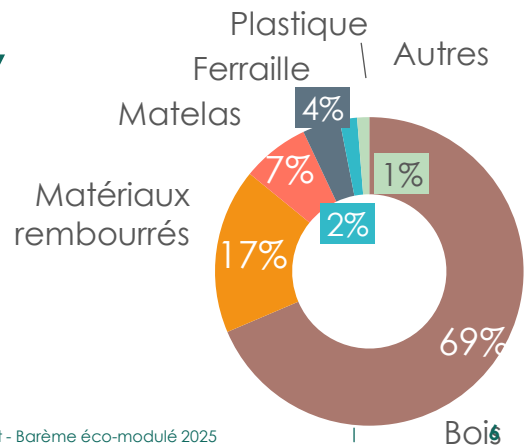
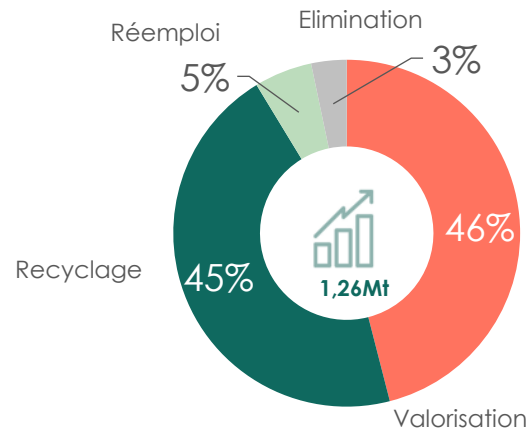
Ecomaison renouvelle ses bonnes performances de recyclage pour le meublement usagé

Ameublement : Chiffres clés 2023

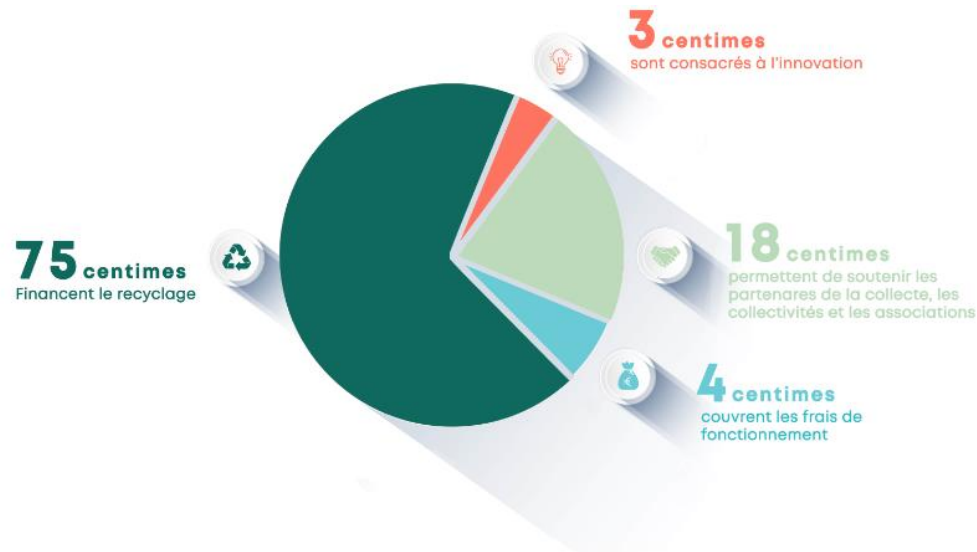
1,6 million de tonnes gérés par Ecomaison



Maintien d'un haut niveau de valorisation malgré la croissance des volumes traités



En moyenne, pour 1 € d'éco-participation versé :



- ▶ **75 centimes** financent le recyclage,
 - ▶ **18 centimes** permettent de soutenir les partenaires de la collecte, les collectivités et les associations,
 - ▶ **4 centimes** couvrent les frais de fonctionnement,
 - ▶ **3 centimes** sont consacrés à l'innovation.
- ▶ **Source : Ecomaison, 2022**



2. Pourquoi faire évoluer le barème en 2025 ?

Mise en application Ecomaison des éco-modulations :

Nos leviers d'incitations à l'éco-conception



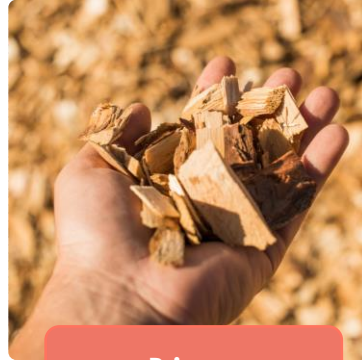
Tarifs modulés

Une différenciation des montants unitaires d'éco-participation

Au niveau des produits à la déclaration en €/unité

Gestion durable des ressources renouvelables

Recyclabilité



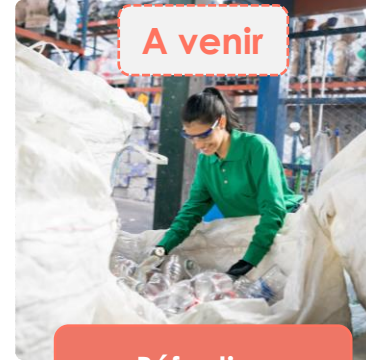
Primes

Une rétribution sous forme de cash-back

Distincte des éco-participations, calculée en €/t ou %

Incorporation de Matières Recyclées

Allongement de la durée d'usage



Réfaction

Une diminution de l'assiette d'éco-participation

Pour les entreprises qui réalisent par elles-mêmes certaines obligations

Comment se calcule un tarif d'éco-participation ?

En 2024

- ▶ L'éco-participation est calculée en tenant compte des coûts de :
 - collecte
 - tri
 - réemploi / recyclage
- des produits mis au rebut.**

Nouveau en 2025 : les éco-modulations !



PRIMES

- **Recyclabilité**
- Emploi de **ressources renouvelables** gérées durablement : PEFC, FSC, Bois de France etc.
- **Durabilité** des éléments d'ameublement : conception évolutive

PÉNALITÉS

- **Perturbateur** de recyclage
- Élément d'ameublement majoritairement composé de bois non certifié

EXEMPLE FICTIF

Bureau + 95% de bois - 50 kg



ECO-PART : 3,37€
GESTION DURABLE CERTIFIÉE

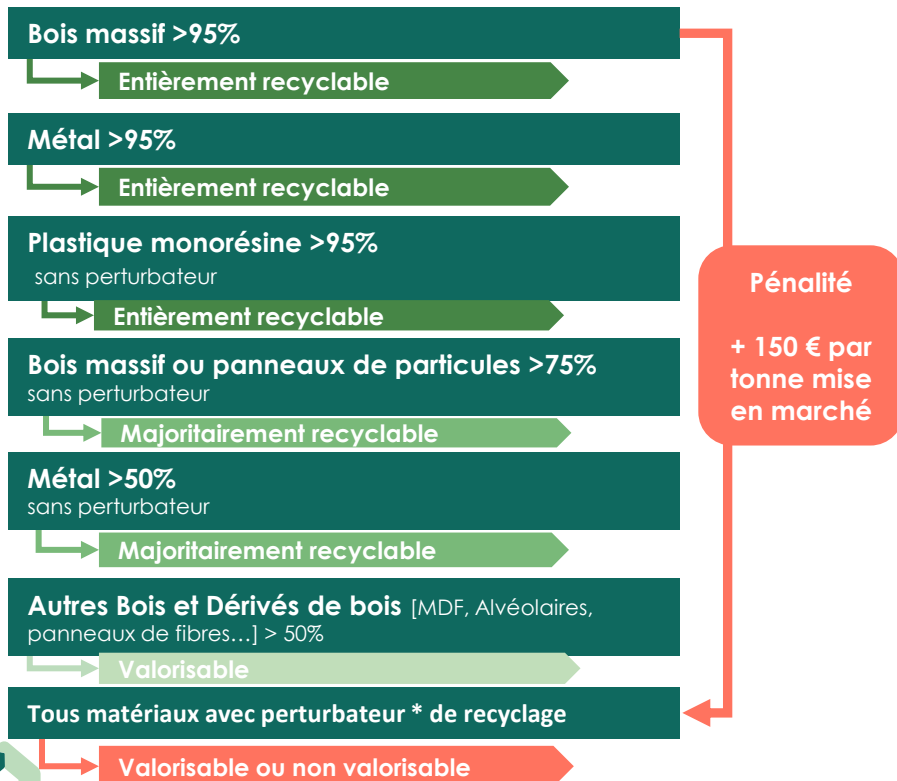
ECO-PART : 10,38€
AVEC PERTURBATEUR



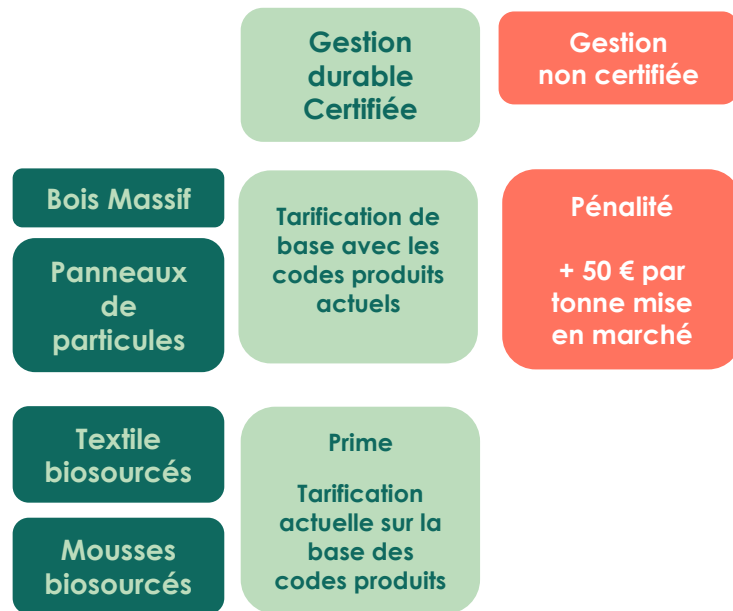
3. Les grands principes du Barème éco-modulé

Deux facteurs de différenciation des tarifs

La recyclabilité des matériaux



La gestion durable des ressources renouvelables

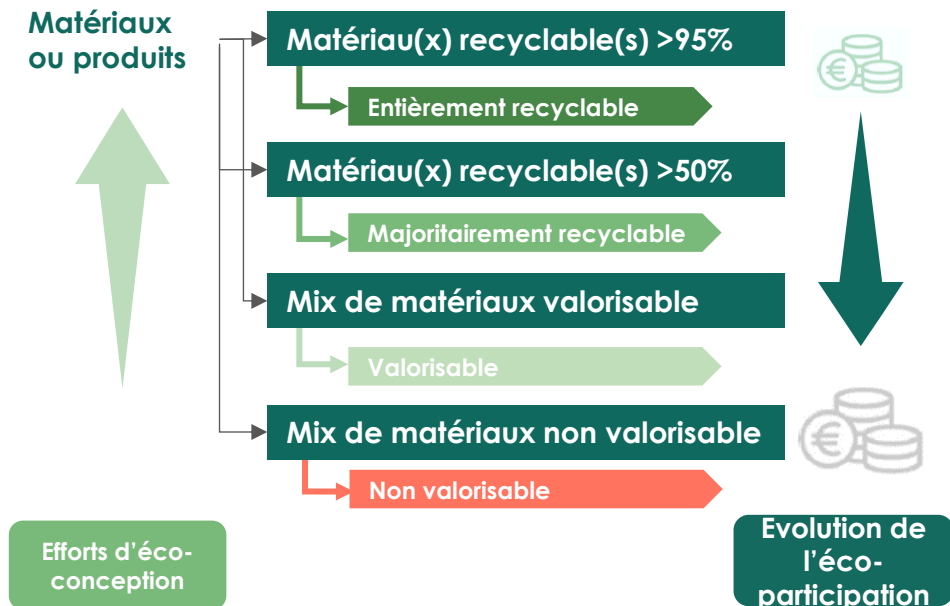


La recyclabilité des produits

Article 13 de la loi AGEC du 10 février 2020



► Echelle Ecomaison de recyclabilité à 4 niveaux



► Alignement entre éco-organismes au sein de l'OCABJ de :

- L'évaluation de la recyclabilité des différents produits et de
- La définition des perturbateurs de recyclage.

► L'outil d'analyse de la Recyclabilité des produits

- À disposition ecomaison.com
- Aligné avec le générateur de codes
- Contient la liste complète des perturbateurs de recyclage

Les tarifs des meubles et cuisines. Exemple : Matériau bois

Gestion certifié / Gestion non certifiée



Gestion durable certifiée

	Bois massif		Dérivés de bois			Tout produit à majorité de bois avec perturbateur de recyclage
	≥ 95%	Entre 75% et 95%	Panneau de particules >75%	Tout type de bois et dérivés de bois ≥ 50%	Matériaux biosourcés ≥ 50%	
< 0,100 kg	0,01	0,01	0,01	0,02	0,02	0,05
≥ 0,100 kg et < 0,25 kg	0,03	0,03	0,03	0,04	0,04	0,07
≥ 0,25 kg et < 0,5 kg	0,05	0,05	0,05	0,07	0,07	0,15
≥ 0,5 kg et < 1 kg	0,08	0,08	0,08	0,13	0,13	0,24
≥ 1 kg et < 2 kg	0,16	0,17	0,17	0,27	0,27	0,50
≥ 2 kg et < 5 kg	0,25	0,26	0,26	0,43	0,43	0,77
≥ 5 kg et < 10 kg	0,53	0,55	0,55	0,90	0,90	1,63
≥ 10 kg et < 20 kg	1,20	1,25	1,25	1,90	1,90	3,71
≥ 20 kg et < 30 kg	1,76	1,83	1,83	3,16	3,16	5,43
≥ 30 kg et < 40 kg	2,52	2,62	2,62	4,33	4,33	7,77
≥ 40 kg et < 60 kg	3,37	3,50	3,50	5,78	5,78	10,38
≥ 60 kg et < 100 kg	5,61	5,83	5,83	9,03	9,03	17,30
≥ 100 kg et < 150 kg	10,10	10,50	10,50	16,25	16,25	31,15
≥ 150 kg et < 200 kg	14,14	14,70	14,70	22,75	22,75	43,61
≥ 200 kg et < 250 kg	18,19	18,90	18,90	29,26	29,26	56,07
≥ 250 kg et < 300 kg	22,23	23,10	23,10	35,76	35,76	68,54
> 300 kg	32,33	33,60	33,60	52,01	52,01	99,69

Avec la pénalité



Gestion non certifiée

	Bois massif		Dérivés de bois			Tout produit à majorité de bois avec perturbateur de recyclage
	≥ 95%	Entre 75% et 95%	Panneau de particules >75%	Tout type de bois et dérivés de bois ≥ 50%	Matériaux biosourcés ≥ 50%	
< 0,100 kg	0,02	0,03	0,03	0,04	0,04	0,05
≥ 0,100 kg et < 0,25 kg	0,04	0,05	0,05	0,06	0,06	0,07
≥ 0,25 kg et < 0,5 kg	0,08	0,09	0,09	0,09	0,09	0,15
≥ 0,5 kg et < 1 kg	0,13	0,14	0,14	0,18	0,18	0,24
≥ 1 kg et < 2 kg	0,28	0,30	0,30	0,38	0,38	0,50
≥ 2 kg et < 5 kg	0,42	0,46	0,46	0,61	0,61	0,77
≥ 5 kg et < 10 kg	0,90	0,97	0,97	1,26	1,26	1,63
≥ 10 kg et < 20 kg	2,04	2,20	2,20	2,66	2,66	3,71
≥ 20 kg et < 30 kg	2,98	3,22	3,22	4,45	4,45	5,43
≥ 30 kg et < 40 kg	4,27	4,62	4,62	6,09	6,09	7,77
≥ 40 kg et < 60 kg	5,70	6,17	6,17	8,11	8,11	10,38
≥ 60 kg et < 100 kg	9,49	10,27	10,27	12,68	12,68	17,30
≥ 100 kg et < 150 kg	17,10	18,50	18,50	22,84	22,84	31,15
≥ 150 kg et < 200 kg	23,94	25,90	25,90	31,97	31,97	43,61
≥ 200 kg et < 250 kg	30,77	33,30	33,30	41,10	41,10	56,07
≥ 250 kg et < 300 kg	37,61	40,70	40,70	50,24	50,24	68,54
> 300 kg	54,71	59,20	59,20	73,07	73,07	99,69

Illustration du tarif sur une table

Tarif d'éco-part HT d'une table de 30 à 40kg



Recyclabilité

Bois massif >95%
Entièrement recyclable

Bois massif ou panneaux de
particules > 75%
Majoritairement recyclable

Autres bois et dérivés de bois
(MDF, alvéolaires, panneaux de
fibres...) >50%
Valorisable

Meubles majoritairement en
bois avec perturbateur de
recyclage
Non valorisable

Gestion durable

Gestion
durable
certifiée

Gestion
non
certifiée

2,52 €

4,27 €

Tarif actuel

2,62 €

4,62 €

4,33 €

6,09 €

N/A

7,77 €

La codification des produits conserve la même structure

- **Le code produit, à 11 chiffres**, est une nomenclature d'Ecomaison pour codifier les produits selon leurs caractéristiques, appliquer le barème d'éco-participation et déclarer les mises sur le marché.

00 000 00 0000 0



Catégorie

Ex : Meubles d'appoint



Type de produit

Ex : Siège non convertible 1 place



Matériau majoritaire

Ex : Bois massif certifié

Ce code peut comporter la prime ou la pénalité à la gestion durable/recyclabilité



Caractéristiques

Ex : poids compris entre 20 kg et 30 kg



**Hors gestion non certifiée :
97 % des codes ne sont pas modifiés**

Focus sur les évolutions des codes

Catégorie et type de produits

00 000 00 000 0

Code Catégorie :

- ▶ Pas de changement

Code Produit :

- ▶ Codification simplifiée des sièges avec un code produit unique avec un recodificateur pour les codes historiques, encore applicable pour l'année 2025
- ▶ Nouveau code type produit (054) : Siège rembourré

Le matériau pour les sièges rembourrés ne change pas. (rembourrage synthétique ou naturel)

00 000 00 000 0

Code Matériaux :

- ▶ **Prise en compte de la recyclabilité, entraînant la modification des taux de présence de matériaux et la création de nouveaux codes**
 - Ajout de la notion de mono-matériaux supérieurs à 95%
 - Création de nouveaux codes matériaux à 95% : affecté comme entièrement recyclable
 - Création du code pour identifier l'association bois/inerte ou bois/EEE
- ▶ **Suppression des codes agrégeant les familles matériaux**
 - Ex : remplacement du code matériau « inerte » par des codes par types de matériaux minéraux à plus de 95%

Gestion durable des ressources renouvelables

Contexte et enjeux

Cas du Bois

Produit à plus de 50% en bois « Gestion durable »

Gestion durable démontrée
par les certifications et labels FSC, PEFC, ou équivalents

Ex : table



Cas des mousses et textiles

Produit à plus de 50% en mousse ou textile « Gestion durable »

Ex : matelas latex, rideaux...



Certifications Mousses
CertiPUR, Eurolatex

Certifications Textiles :
Oekotex

Gestion durable démontrée
par une certification

Ex. pour les textiles



➤ **Application :** Les attestations des fournisseurs ne sont pas demandées a priori par Ecomaison ; elles doivent être collectées et conservées en cas d'audit des mises en marché. Ainsi, il n'est pas impératif de disposer du justificatif de la gestion durable AVANT le 1er janvier pour appliquer le tarif certifié.

La codification des éléments pouvant perturber le recyclage

Quels codes matériaux utiliser ?

Eléments d'ameublement majoritairement en bois avec inerte associé ou EEE

Code matériau 39 : Bois, panneaux et dérivés de bois à plus de 50% avec miroir, minéral ou EEE



Eléments

- Miroir collé, et toutes les matières inertes et minérales associées.
- Eléments électriques ou électroniques

Autres éléments d'ameublement

Code matériau 12 : Autres ou avec présence de perturbateurs de recyclage



Perturbateurs de recyclage pour les plastiques

- Produits en plastique majoritaire avec une présence de plus de **40% en masse de charges minérales**
- Les produits en plastique majoritaire avec une utilisation de polymères réticulés ou tramés
- Miroir collé, et toutes les matières inertes et minérales associées.
- Eléments électriques ou électroniques

Perturbateurs de recyclage pour tous les matériaux

- **SVHC** (voir liste REACH)
Vous pouvez retrouver la liste exhaustive dans le générateur de codes ameublement et dans l'outil recyclabilité

Quelle codification pour les produits rembourrés ?

Canapés, sommiers...

Pas de changement de codification, les produits rembourrés sont toujours à coder avec le matériau rembourré.

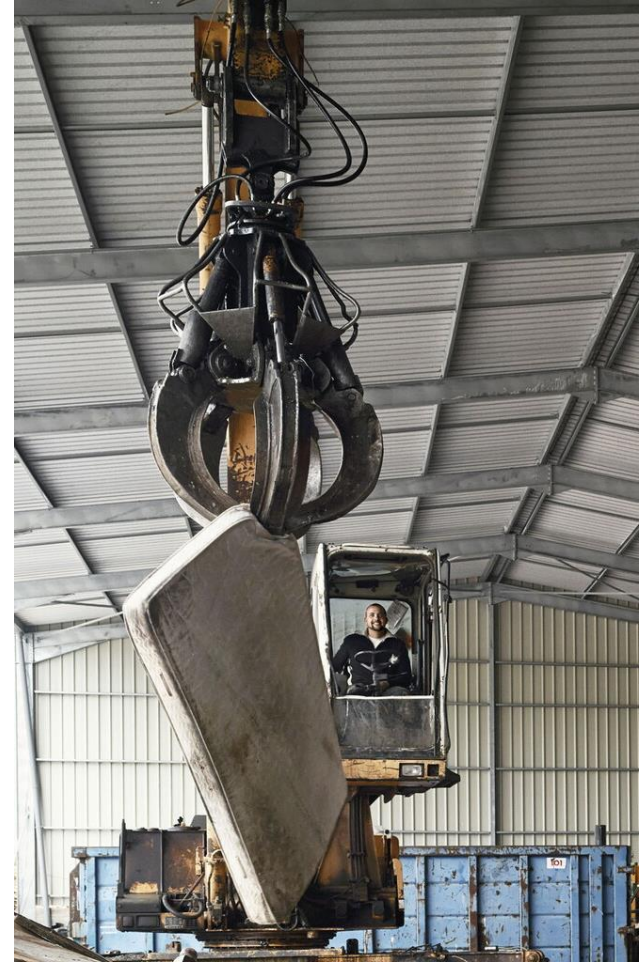
- ▶ **Pourquoi ?** : A date, les produits rembourrés ne sont pas recyclable à échelle industrielle tel que l'entend le décret n°2022-748, ainsi les perturbateurs de recyclage ne concernent pas ces produits.
- ▶ Creation des codes «**054 - Siège avec rembourrage** » et «**055 - Siège sans rembourrage** » pour :
 - ▶ Simplifier la codification
 - ▶ Déterminer plus facilement la recyclabilité
 - ▶ Développer des pistes d'éco-conception



Les perturbateurs de recyclage des matelas

- ▶ La présence de ressorts moulés dans la mousse d'un élément d'ameublement de type matelas
- ▶ La présence de ressorts en plastique dans un élément d'ameublement de type matelas

En cas de perturbateur de recyclage, les matelas sont à coder en : **Code matériau 12**
« Autres ou avec présence de perturbateurs de recyclage »



Caractéristiques

00 000 00 000 0

Quels changements sur les caractéristiques :

► Création de 2 nouvelles tranches de poids



Nouveau : < 100 g et de 100 g à 250 g (**code 108**)

- Transformation du code ≥ 0 kg et < 0.5 kg en ≥ 0.25 kg et < 0.5 kg (**107 et 020**)
- Transformation du code ≥ 0 kg et < 0.25 kg en ≥ 0.1 kg et < 0.25 kg (**code 106**)

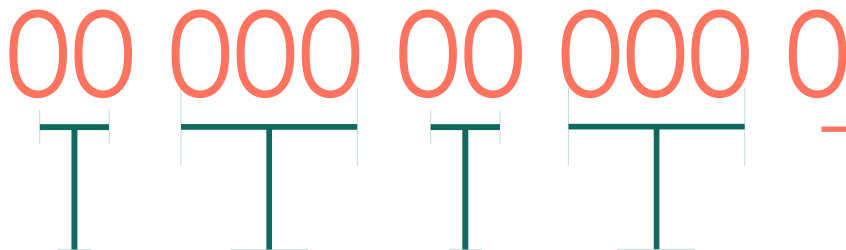
► Suppression tranches > 300 kg



~~300-400kg~~
~~400-500kg~~
...
~~1900-2000kg~~

Code caractéristiques 034
Supérieur à 300 kg

Nouvelle codification pour la prime « DURABILITE »



Catégorie

Ex : Meubles d'appoint

Type de produit

Ex : Siège non convertible 1 place

Matériau majoritaire

Ex : Bois massif certifié

Ce code peut comporter la prime ou la pénalité à la gestion durable/recyclabilité

Caractéristiques

Ex : poids compris entre 20 kg et 30 kg

Nouveau : durabilité

Evolutivité à coder sous le numéro « 1 »

Mise à disposition de pièces détachées pour les filières Jouets, Bricolage et jardin JJ

11^{ème} position à 0 par défaut : « 1 » à ajouter aux produits concernés pour bénéficier du bonus « durabilité »



4.

Les primes d'incorporation de matières recyclées : quelques nouveautés

Mise en application Ecomaison des éco-modulations :

Nos leviers d'incitations à l'éco-conception



Barème et grille d'éco-participation avec les écomodulations

Éléments d'ameublement

Mobilier, Sièges, Literie,
Décoration textile.

Mise à jour pour application 1^{er} janvier 2025

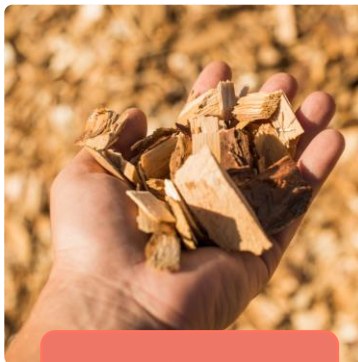
Tarifs modulés

Une différenciation des montants unitaires d'éco-participation

Au niveau des produits
à la déclaration en
€/unité

Gestion durable
des ressources renouvelables

Recyclabilité



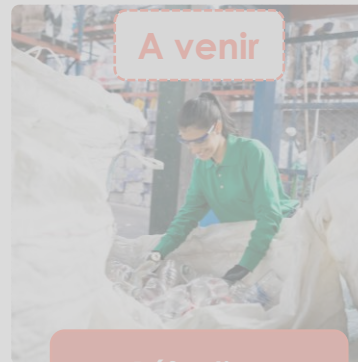
Primes

Une rétribution sous forme de cash-back

Distincte des éco-
participations, calculée
en €/t ou %

Incorporation de
Matières Recyclées

Allongement de la
durée d'usage



A venir

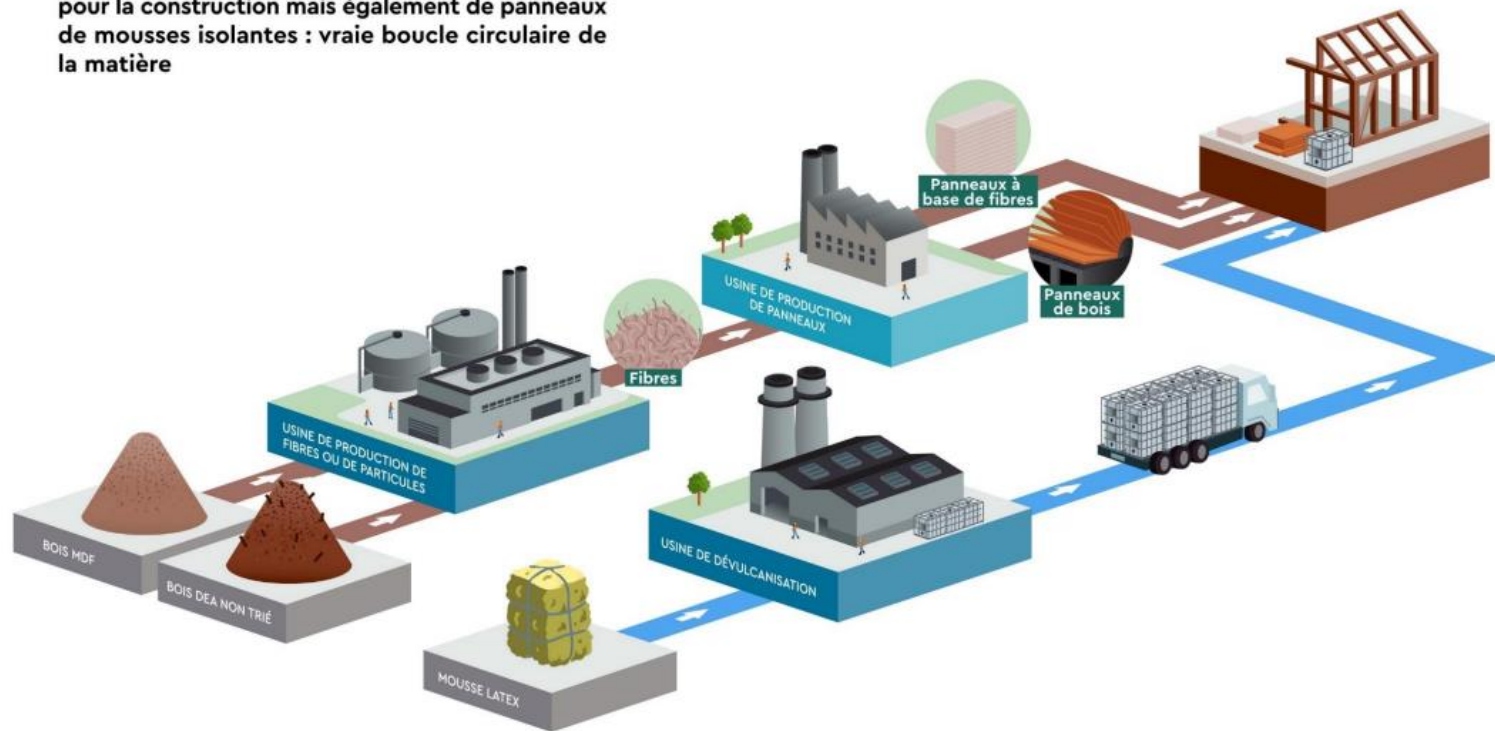
Réfaction

Une diminution de l'assiette d'éco- participation

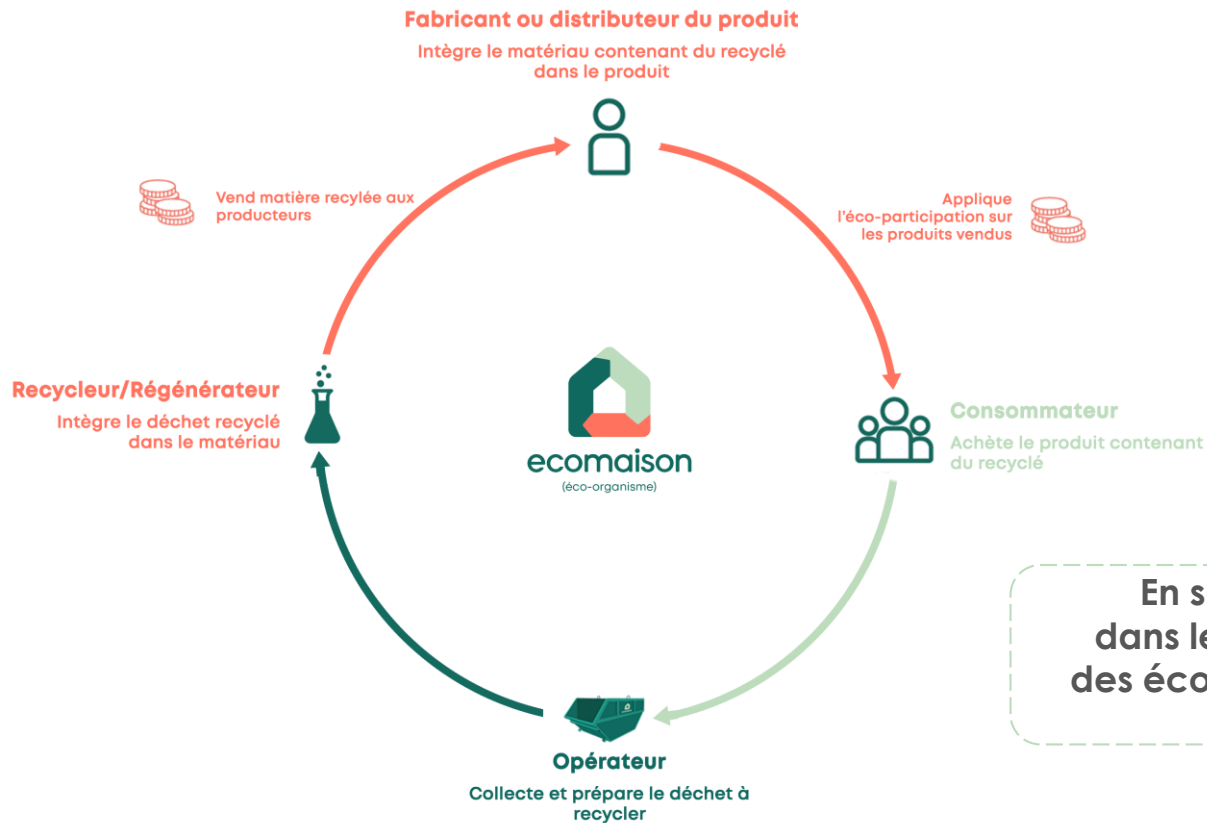
Pour les entreprises qui
réalisent
par elles-mêmes
certaines obligations

3. PRODUCTION DE NOUVELLES MATIÈRES PREMIÈRES POUR L'INDUSTRIE

Production de panneaux de particules pour concevoir de nouveaux meubles et éléments pour la construction mais également de panneaux de mousses isolantes : vraie boucle circulaire de la matière



Le principe d'attribution des primes d'incorporation de matières recyclées



En savoir plus
dans le futur guide
des éco-modulations



La prime d'incorporation de Matière Recyclée (IMR)

Arrêté du 12 octobre 2023 – cahier des charges des éco-organismes filière DEA



Mis en place dans la filière
Ameublement depuis 2021

Bois



Mousse PU



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité



Elargissement aux
nouveaux matériaux à
compter du **1^{er} juillet
2024** pour la filière DEA
(Arrêté du 12 octobre
2023)

Juillet 2024

Bois



40 €/t

Mousse



450 €/t

Plastiques



450 €/t

Textiles



500 €/t



5.

L'allongement de la durée d'usage

Conception évolutive,
pièces détachées

Prime Allongement de la durée d'usage :

Critère pour l'Ameublement : Conception évolutive des produits



Les éléments d'ameublement de conception évolutive sont ceux dont la conception prévoit et permet de leur conférer de multiples usages successifs afin d'en allonger la durée d'usage.

Exemple : lit évolutif

1^{er} usage



2^{ème} usage



00 000 00 000 0

Catégorie

Ex : Meubles d'appoint

Type de produit

Ex : Siège non convertible 1 place

Matériau majoritaire

Ex : Bois massif certifié

Caractéristiques

Ex : poids compris entre 20 kg et 30 kg

Ce code peut comporter la prime ou la pénalité à la gestion durable/recyclabilité .

Nouveau :

Evolutivité à coder sous le numéro « 1 »

11^{ème} position à 0 par défaut : « 1 » à ajouter aux produits concernés pour bénéficier du bonus « durabilité »

Prime allongement de la durée d'usage : Pièces détachées



Depuis 2024 sur les filières Jeux et jouets
et Articles de Bricolage et du jardin



- **Objectif** : Récompenser les fabricants et distributeurs qui mettent à disposition de pièces détachées pour leurs produits mis sur le marché.
- **Calcul** : 10% du montant HT de l'éco-participation des quantités de produits pour lesquels des pièces détachées sont proposées
- **Versement** par Ecomaison en fin de période : février de l'année N+1 (ou du semestre)



A l'étude sur la filière
élément d'ameublement
pour 2026 :

- Identification du périmètre produits
- Impacts financiers sur la filière
- Modalités de déclaration

Quelles sont les modalités de preuves ?

	Tarifs modulés : Recyclabilité Gestion durable des ressources renouvelables	Primes : IMR Allongement de la durée d'usage
Règles d'application	A la déclaration → Tarifs via les codes différenciés	Demande en fin de période (semestre) → Calcul spécifique et Versement d'un montant
Modes de preuve	Recyclabilité Utilisation de l'outil Recyclabilité Preuves à avoir à disposition	Annexe de déclaration à remplir sur l'Espace Services et Preuves à charger sur l'Espace Services
	Gestion durable des ressources renouvelables Attestation sur l'honneur à remplir sur l'Espace Services Preuves à avoir à disposition	

Les outils et les ressources pour vous accompagner

CE QUI EST DISPONIBLE

- Barème éco-modulé 2025 (FR/EN)
- Générateur de codes produits FR/EN)
- Liste des perturbateurs de recyclage (OCABJ)
- Guide de l'éco-modulation multi-filière

A retrouver dans le centre des ressources Ecomaison

Centre de ressources

Retrouvez dans notre centre de ressources tous les documents produits par Ecomaison pour vous faciliter l'utilisation de ses services :
Barèmes, tarifs, contrats, guides d'utilisation, webinaires...

Tout profil Acteurs Solidaires Artisans et autres professionnels Collectivités locales Distributeurs et Fabricants Opérateurs Particuliers

Filtres

Filière

- Ameublement
- Bâtiment
- Bricolage-Jardin
- Jouets
- Toutes les filières

Type de ressources

Guides et formations
44 ressources disponibles, mis à jour le 19/11/2024

- Toutes les filières 2024
Guide Ecomodulation MULTIFIL VF (.pdf)
- Toutes les filières
GUIDE | 2024
Outil de détermination de la recyclabilité Ecomaison (.xls)
- Ameublement
Bricolage-Jardin
Jouets
GUIDE | 2024
Mode Opérateur - Déclarations ESS (.pdf)



ecomaison

Réponses aux questions posées lors de précédents webinaires

Affichage de l'éco-modulation

Questions

Concernant les produits ayant des malus, ou des primes pour certains matériaux : devons- nous informer le consommateur au titre de l'info conso que nous bénéficions de primes/bonus ou pénalités/malus ? Et si oui, quelle forme cela doit prendre ?

Dans votre exemple (Tarif d'éco-part d'une table de 30 à 40kg du webinaire), il s'agit bien d'éco-modulation appliquée directement sur le produit et affichée sur les docs commerciaux ? Donc avec une nouvelle codification ?

Qu'en est-il des produits qui comprennent une part de recyclé en pré ou post-consumer ? Par exemple, un meuble en plastique qui comprend une part de plastique recyclé ? Est-ce considéré comme un perturbateur ?

Réponses

Les entreprises qui vendent des éléments d'ameublement doivent afficher l'éco-participation sur leurs documents de vente, en dessous du prix du produit. L'affichage de certaines qualités et caractéristiques environnementales des produits est maintenant obligatoire pour metteurs sur le marché d'ameublement (selon leur CA) :

- présence de substances dangereuses
- incorporation de matières recyclées,
- recyclabilité des produits. Plus d'information sur la [page](#) ou dans la "foire aux questions" (FAQ) du ministère de la Transition Ecologique, actualisée pour la dernière fois le 18 octobre 2023.

Tout à fait. A noter que pour les produits composés majoritairement de bois certifié aucune recodification n'est nécessaire.

La liste des perturbateurs de recyclage est en cours d'harmonisation entre les éco-organismes agréés sur la filière. Celle-ci sera transmise aux pouvoirs publics avant d'être communiquée à nos adhérents.

Concernant les plastiques en mélange, ils sont considérés à la date comme perturbateurs de recyclage dans l'ameublement, sauf mélange de polypropylène PP et de polyéthylène PE.

Concernant l'incorporation de matière recyclée lors de la fabrication d'un produit (par exemple un plastique recyclé mélangé avec de la résine plastique vierge), alors le plastique recyclé ne sera pas considéré comme un perturbateur de recyclage.

Gestion durable et certification

Questions	Réponses
Sera-t-il suffisant de fournir une attestation du fournisseur indiquant que le matériau est issu de ressources renouvelables gérées durablement ?	Oui, démontrer que le matériau est issu de ressources renouvelables gérées durablement est suffisant, si cela répond à des exigences équivalentes à la certification produit. En cas de contrôle et d'audit, il faudra être en mesure de faire le rapprochement entre l'attestation de votre fournisseur et les produits mis sur le marché.
Nous nous fournissons en bois exclusivement français, mais pas tous certifiés. Pourtant en France le bois est géré durablement, mais sans certificat, on ne pourra pas le justifier...	Les produits non certifiés mais issus de forêts gérées durablement au travers d'un système de diligence raisonnée pourront également prétendre à des bonus d'éco-participation. Les conditions seront prochainement explicitées dans le guide des éco-modulations.
Est-ce qu'une chaise fabriquée en Italie, faite à 100% de PP recyclé, sera éligible à la prime?	Une chaise en plastique sera éligible au prime d'éco-modulation si sa matière première recyclée répond à deux conditions : 1. Elle est composée de déchets plastiques post-consommation, collectés ou soutenus par un éco-organisme. 2. La matière doit provenir d'un endroit situé à moins de 1 500 km du lieu de fabrication de cette chaise.
Comment avoir les informations d'un fournisseur étranger pour calculer l'éco-participation ?	Pour vous préparer efficacement d'ici le 1er janvier 2025, l'un des enjeux majeurs sera de collecter des informations auprès de vos fournisseurs étrangers, afin d'estimer l'éligibilité aux primes et pénalités. Cela passera par l'élaboration d'un cahier des charges détaillant la composition de vos produits (matériaux, poids, etc.). Cette démarche vous permettra également de vous conformer aux obligations d'affichage QCE et, à terme, aux autres exigences prévues par la Commission européenne, notamment le passeport numérique des produits. Nous allons également vous mettre à disposition le générateur de codes produits, 52 dans les prochaines semaines.

Gestion durable et certification

Questions	Réponses
Est-ce que le produit fini en bois doit être certifié ou seulement la matière première peut suffire ?	Oui, démontrer que le matériau constituant le produit est certifié issu de ressources renouvelables gérées durablement est suffisant, si cela répond à des exigences équivalentes à la certification produit. En cas de contrôle et d'audit, vous devrez être en mesure de faire le rapprochement entre la matière certifiée et les produits mis sur le marché.
Quelles sont les preuves à apporter à Ecomaison pour constater qu'un produit est fabriqué avec du bois certifié?	En cas de contrôle, il pourra vous être demandé des fiches produits attestant de la composition en bois géré durablement, et à minima votre l'approvisionnement en matières premières de vos fournisseurs.
A partir de quel % en bois certifié peut-on considérer que nous sommes en "gestion durable" ?	Dès que le produit est majoritairement constitué de bois (>50% en masse du produit), il est éligible à un tarif différencié "gestion durable" lorsque le produit ou son approvisionnement bois est certifié. Par exemple : certification du produit PEFC, PEFC recyclé, FSC mixte ou FSC recyclé ou tout autre système équivalent, garantissant que les produits ou l'approvisionnement du bois constituant les produits sont issus à minima à 70 % de forêts gérées durablement et certifiées, ou de sources recyclées, le reste étant composé de matières issues de sources contrôlées.
All our chinese suppliers use FSC certified wood. We have the certificates, so we will use the certified prices, yes?	Indeed, you can use the eco-participations for the products "certified sustainable". However, you will need to provide supporting documents in the event of inspections or audits ; they will have to be attached to your declarations. Further information will be given on this matter.

Codification

Questions	Réponses
Pourquoi le bois non certifié est pénalisé par rapport à du bois certifié? Est-il plus difficile de recycler du bois non certifié?	Non, la gestion durable n'a évidemment aucun impact sur la fin de vie des produits. Cependant, l'éco-participation, qui reflétait autrefois uniquement les coûts de traitement en fin de vie, s'étend désormais à l'ensemble du cycle de vie des produits, en commençant par l'approvisionnement des matières premières, l'étape la plus émettrice de CO2. La gestion durable des ressources renouvelables est l'un des grands axes de l'économie circulaire. Selon les pouvoirs publics, l'éco-participation au travers des éco-modulations peut être un levier pour orienter les entreprises et les consommateurs vers des pratiques plus vertueuses.
Pour le bois FSC, devra-t' on fournir le certificat FSC pour pouvoir bénéficier de l'éco-modulation ?	Les éco-modulations seront appliquées dans le barème d'éco-participation à partir de janvier 2025. Ainsi il faudra en effet charger les modes de preuves adéquats, par exemple les certificats Gestion durable de type FSC pour les produits en bois ou justifier l'approvisionnement en bois constituant les produits, pour confirmer votre éligibilité à ces tarifs.
Ayant des petits produits en métal à plus de 95%, qui sont actuellement à plus de 75% devons-donc les recodifier?	Oui, en effet il faudra les recodifier. De nouveaux codes matériaux seront créés dans le générateur de codes produits.
Mettez-vous à disposition un tableau de correspondance des anciens codes vers les nouveaux codes ?	Oui, c'est prévu. Cela sera intégré dans le générateur de codes produits.
Pourquoi n'avez pas vous fait la même démarche de non-recodification pour le bois sourcé durablement pour les produits du Bâtiment ? Les équipes vont se perdre pour les produits frontières?	Nous sommes conscients de l'importance d'une harmonisation entre les différentes filières à Responsabilité Elargie du Producteur sur ce sujet, notamment pour les produits frontières. Ce projet est en cours chez Ecomaison.

Gestion durable et codification

Réponses

Si l'un de nos produits, exemple un fauteuil de jardin, est composé de bois non certifié et d'un coussin inclus avec rembourrage, comment devons-nous le codifier ?

Vous avez **deux options de calculs et de déclaration de l'éco-participation** pour des produits vendus en lot :

- Option 1 (précise en donnée marché) :** Codification du lot avec 2 codes Ecomaison
- 1 code Ecomaison pour le fauteuil et
 - 1 code Ecomaison pour le coussin.

Pour chaque lot mis sur le marché, il faudra utiliser les deux codes qui composent le lot lors de sa déclaration.

Option 2 (moins précise, ne pouvant bénéficier d'éco-modulation) : Codification à l'aide du code combinaison. Code Ecomaison : 00000000000, le montant d'éco-part à associer est l'addition du montant des éco-part de chacun des produits.

Pour chaque lot mis sur le marché, le code combinaison comptera pour les 2 produits mis en marché du lot.

La pénalité de 50 € par tonne est calculée en prenant en compte la valeur haute de la tranche de poids concerné par le code produit ?

La pénalité de 50€ est l'écart en €/T entre un élément d'ameublement majoritairement composé de bois certifié PEFC ou FSC ou Bois de France en gestion durable et un même produit ne répondant pas à ce critère. Ce tarif est ensuite décliné par tranche de poids selon, le poids moyen de la tranche.

Est-ce que ces nouveautés vont imposer d'avoir à recodifier tous nos produits soumis ?

Il existe deux cas de figure :

- Les produits vertueux qui contiennent une majorité de matériaux certifiés, avec une gestion durable, n'ont pas besoin d'être recodifiés.
- Tous les produits contenant des perturbateurs de recyclage devront toutefois être recodifiés.

We sell stools that have a metal hydraulic leg, and either a plastic seat or a padded seat. How can I decide whether it is 95% metal or 50% metal?

This depends on the material that makes up the majority by weight, and its presence in the total weight of the product. If the product is +50% metal by weight, it is made mainly of metal, and vice versa with plastic. For the 95% it is only when your product is monomaterial.

Eco-modulation

Réponses

Durabilité = multiples usages successifs.
Est-ce qu'une définition plus précise existe ? Comment attester qu'un produit est durable ?

Les éléments d'ameublement de conception évolutive sont ceux dont la conception prévoit et permet de leurs conférer de multiples usages successifs. Concernant les éléments de preuve, il sera nécessaire de charger les pièces justificatives sur l'interface dédiée sur votre espace connecté l'Espace Services. Il s'agit dans ce cas des fiches produits précisant de façon suffisamment explicite les usages successifs prévus par la conception du produit, étant entendu que ces usages doivent être distincts; c'est à dire, correspondant à plusieurs produits distincts sur le marché. Ecomaison communiquera prochainement l'ensemble des modalités.

Pour les produits textiles, est-ce que les primes sont également limitées à 1500 km du lieu de collecte ?

Comme pour les autres éléments d'ameublement, les produits textiles seront éligibles à la prime d'éco-modulation si la matière première recyclée répond à deux conditions :

1. Elle est composée de déchets plastiques post-consommation, collectés ou soutenus par un éco-organisme.
2. La matière doit provenir d'un endroit situé à moins de 1.500 km du lieu de fabrication de cette chaise.

Est ce qu'il y a une baisse d'éco-participation en cas de produit évolutif ?

Tout à fait, c'est l'objectif des éco-modulations.

Pourrons-nous avoir une version non protégée du générateur de code produits ?

Le générateur de code produits sera disponible prochainement. Il est en cours de finalisation.

Allez-vous mettre à disposition un tableau de correspondance ancien codes nouveaux codes (avec option durabilité ou non)?

Comme l'année dernière, nous vous mettrons à disposition un tableau de correspondance entre les nouveaux et anciens codes, directement dans le générateur de codes produits.

When will the 2025 eco-modulated prices be on the website? As they are not yet on the website?

The 2025 eco-modulated prices are already available in French and soon in English on the [following page](#).

Quel est le périmètre précis des produits concernés par la filière REP ameublement ?

Retrouvez dans le barème éco-modulé 2025 une liste non exhaustive des catégories de produits concernés par la filière à Responsabilité Elargie du Producteur, ainsi que [dans le doc suivant](#).

Perturbateurs de recyclage – Recyclabilité - Réparation – Autres sujets

	Réponses
Quels sont les éléments (physiques et substances) susceptibles de perturber le recyclage ?	La liste des perturbateurs de recyclage est en cours de finalisation auprès des pouvoirs publics et des membres de l'OCABJ (éco-organismes agréés sur la filière). Elle sera communiquée très prochainement. Vous pouvez considérer cependant que les "perturbateurs" actuels le seront encore : Présence de verre, minéraux, de D3E ou d'inertes sur du bois.
Quid des matières recyclées utilisées par des usines asiatiques ? Cela permet-il de bénéficier des primes ?	Les matières recyclées utilisées par un fabricant asiatique ne pourront pas bénéficier d'une prime d'éco-modulation. Le dispositif vise à récompenser l'incorporation de déchets post-consommation collectés ou soutenus par les éco-organismes français. Par ailleurs, le déchet doit avoir été recyclé dans une structure située à moins de 1.500 km du lieu de collecte.
Comment définir la recyclabilité d'un produit d'ameublement ? S'agit-il de la recyclabilité du produit dans sa globalité ou de ses composants ?	Pour qu'un produit soit considéré comme recyclable, il doit répondre à cinq conditions cumulatives, conformément au décret n° 2022-748 du 29 avril 2022, cf. la page de notre site internet. Notre outil de calcul de la recyclabilité des produits délivre la mention relative à la recyclabilité de vos produits, que certains metteurs sur le marché doivent afficher en fonction de leur chiffre d'affaires. Notre outil est disponible sur votre espace connecté l'Espace-Services (https://espace-services.ecomaison.com/).
Quelle forme doit prendre l'affichage du fond réparation?	L'affichage du fond réparation doit être faite par les distributeurs en magasin, comme sur leurs sites internet. Ecomaison met à disposition une affiche digitale que vous pouvez imprimer et utiliser pour vos magasins, ainsi qu'une bannière digitale, voir ici .
Par ailleurs, devons-nous informer le consommateur du fond réparation si nos meubles ne sont pas des sièges ?	Vous devez informer le consommateur du fonds réparation pour tous les éléments d'ameublement, même si à date les produits d'ameublement que vous vendez ne sont pas concernés directement. Le Bonus réparation sera élargi d'ici la fin de l'année à de nouveaux produits d'ameublement.
Je vois qu'il y a des nouvelles tranches de poids.	Tout à fait, voir la page de ce webinaire .



Pour en savoir plus

Découvrez tous les documents utiles
sur [Espace-services.com](https://www.espace-services.com)

Suivez nos actualités
sur notre site web et nos réseaux



Besoin d'aide ?

Appelez-nous

0811 69 68 70

Du lundi au vendredi de 9h à 17h
Service 0,05€/appel + prix d'appel

Ecrivez-nous à contact@ecomaison.com